

Règlement de la tombola « PENDANT LE FESTIVAL, CONSOMMEZ LOCAL » organisée par Jazzamèze

Article 1 - Organisation

L'association Jazzamèze, de loi 1901, organise du 26/06/2026 au 11/07/2026, avec le soutien de la CCI Hérault, de l'Office de Commerce Archipel de Thau et la Ville de Mèze, une tombola pour dynamiser le commerce de proximité et animer le cœur de ville.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant cumulé 50 € d'achats dans l'un ou plusieurs des commerces participants à l'opération peut participer à la tombola.

Les organisateurs de la tombola et les commerçants délivrant les cartes à tamponner ne peuvent participer à cette tombola.

500 cartes à tamponner seront réparties dans les commerçants participants à l'opération.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 10 places offertes d'une valeur globale de 400 €.

Chaque gagnant se verra offrir 2 places (valeur : 80 €) à utiliser sur l'une des 4 soirées du Port de Mèze entre le 23 et le 26 juillet 2026.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 11 juillet, à la Mairie de Mèze, en présence des représentants de l'association Jazzamèze et des élus au Commerce de la Ville de Mèze.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des places est fixée au 22 juillet. Les places seront à retirer au bureau de l'association Jazzamèze (Parc du Château de Girard à Mèze) avant le 22 juillet 2025.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Jazzamèze se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Jazzamèze.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement ne fait pas l'objet d'un dépôt auprès d'un huissier et est consultable sur demande ou sur le site www.festivaldethau.com

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).